

# Charte d'écologie urbaine et rurale pour un développement durable

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION D'HENIN-CARVIN

An aerial photograph of a town, likely Henin-Carvin, showing residential areas with houses and a large industrial site in the foreground. The industrial site features a large, dark, circular structure, possibly a water treatment tank or a large storage tank, surrounded by a concrete or paved area. The surrounding landscape is a mix of green fields and trees.

DES OBJECTIFS ET UN PROGRAMME D' ACTIONS  
POUR AMELIORER LA QUALITE DE L'ENVIRONNEMENT  
ET ORIENTER LE TERRITOIRE VERS LE DEVELOPPEMENT DURABLE

## Sommaire

---

• Une charte d'écologie urbaine et rurale pour la CAHC	2
• L'élaboration de la charte d'écologie urbaine et rurale de la CAHC : un processus participatif	4
• Une charte organisée autour de quatre objectifs	4
• Améliorer le cadre de vie et valoriser l'identité de la CAHC	6
• Développer des activités et des emplois en synergie avec l'environnement	11
• Améliorer la gestion de la qualité des ressources et des risques	16
• Favoriser l'implication des différents acteurs	22

Publication : Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin

Coordination : Adage Environnement

Conception graphique : Ex Algébra

Crédit photo : Adage Environnement, CAHC (service communication : Frédéric Olivier ; services techniques ; service environnement ; service cohésion sociale et urbaine) ; ILTV ; Mission Bassin Minier ; Syndicat Mixte SCOT des agglomérations de Lens-Lévin et Hénin-Carvin

Remerciements : aux élus, habitants, associations, techniciens et partenaires techniques et financiers de la CAHC qui ont contribué activement à la réalisation de ce document et qui ont participé aux différentes phases de la démarche de la charte d'écologie urbaine et rurale.

2100 exemplaires. Imprimé en 2005.

## Une charte d'écologie urbaine et rurale pour la CAHC

La Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin a décidé de se doter d'une charte d'écologie urbaine et rurale. Programme d'actions partenarial qui sera conduit sur 5 ans, la charte traduit la stratégie pour le territoire en matière d'environnement définie par la CAHC et par ses partenaires. Elle constitue le « volet environnement » du contrat d'agglomération.

Territoire en reconversion au sein du bassin minier, la CAHC choisit de miser sur la qualité de son environnement pour se développer durablement.

En effet, outre les infrastructures de transport et les espaces d'accueil d'entreprises, l'amélioration de la qualité du cadre de vie proposé aux habitants et aux entreprises, la valorisation de l'identité du territoire à travers l'évolution du paysage de la CAHC, la valorisation du patrimoine, contribueront à l'attractivité, au changement d'image et à la compétitivité du territoire.

La qualité des ressources (eau, sol) fait également partie intégrante du développement économique. Leur amélioration et leur meilleure protection permettront d'assurer la sécurité de l'alimentation en eau potable, d'offrir de nouvelles opportunités foncières et d'envisager ainsi de nouveaux projets. L'intégration, dans les nouveaux projets, d'une gestion préventive des risques d'inondation, d'objectifs d'économies d'eau et d'énergie, permettront de limiter les coûts pour l'utilisateur et d'éviter des dépollutions ou des réhabilitations ultérieures qui seraient à la fois nécessaires et onéreuses. L'optimisation des services en matière d'environnement-assainissement, notamment permettra d'éviter des coûts indirects.

L'environnement représente un gisement d'emplois. Celui-ci sera exploité, tant au niveau du recyclage des déchets que de la diversification de l'agriculture, permettant une gestion par l'activité économique des sols dégradés à travers les productions végétales non alimentaires. L'identité et l'histoire de la CAHC seront également valorisées, dans la dynamique actuelle en cours sur l'ensemble du bassin minier : patrimoine minier, industriel, religieux, naturel, savoir-faire, ... support d'activités sportives, culturelles, de loisirs...

Les nouvelles activités qui pourront être développées sur la CAHC, viendront ainsi contribuer à répondre aux préoccupations économiques et sociales du territoire et de ses habitants.

C'est ainsi un développement recherchant une qualité globale (économique, du cadre de vie, des ressources, ...) qui contribuera à améliorer durablement la vie des habitants.

Enfin, l'amélioration effective de l'environnement passera par la participation active de tous, et particulièrement des communes et des habitants, permettant une meilleure appropriation des enjeux du territoire, et ce à travers une association plus systématique des parties concernées aux choix, à la définition et à la conduite des projets.

C'est dans ce sens que la CAHC, les communes membres et l'ensemble de ses partenaires ont défini la stratégie et le programme d'actions qui constituent la charte, et s'engagent à contribuer à leur mise en œuvre, à la hauteur des moyens qu'ils réuniront.

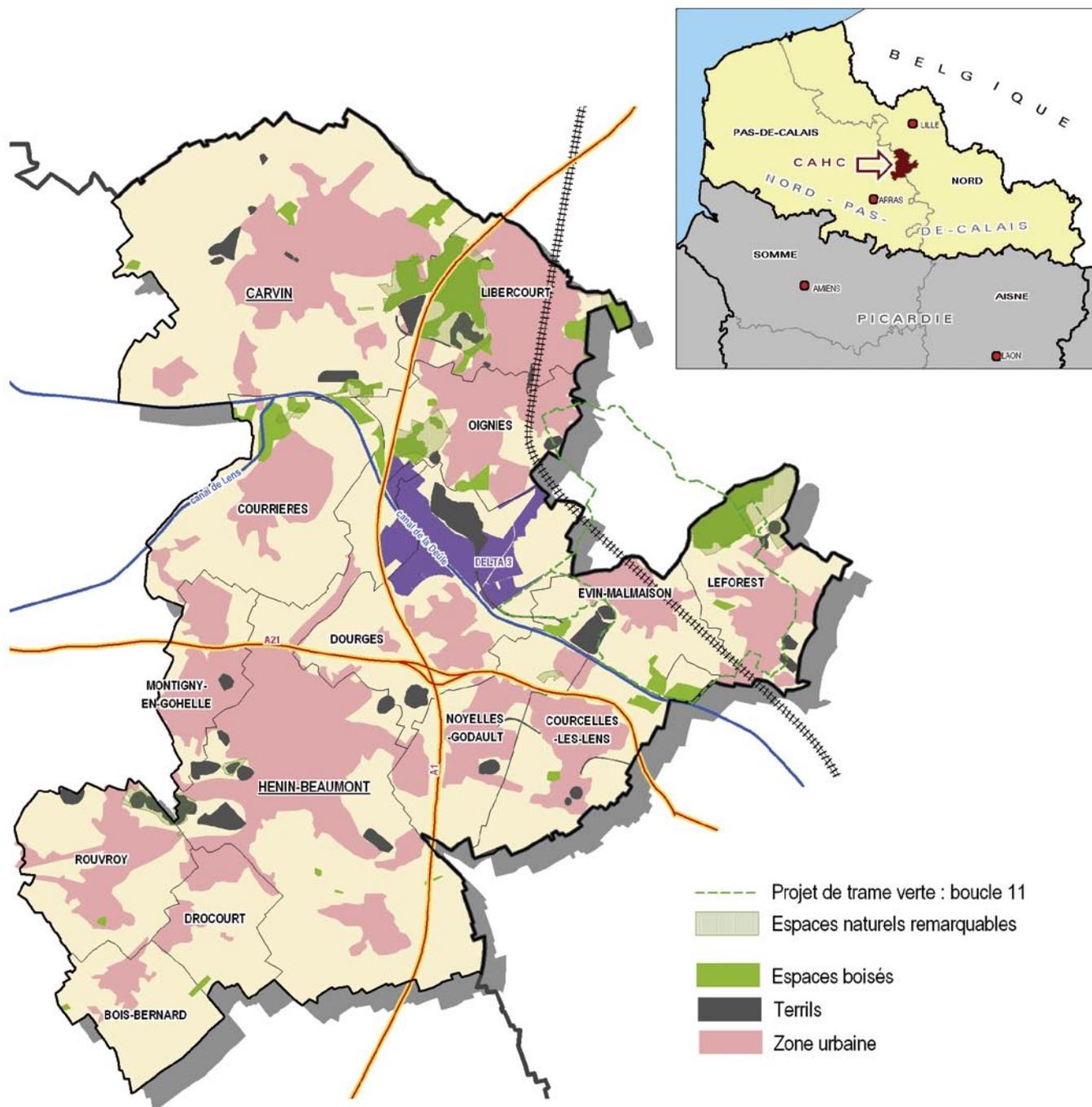
Albert FACON  
Président de la Communauté  
d'Agglomération d'Hénin-Carvin



Jean Pierre CORBISEZ  
Président de la Commission Environnement de la  
Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin



→ COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'HÉNING-CARVIN



- Projet de trame verte : boucle 11
- Espaces naturels remarquables
- Espaces boisés
- Terrils
- Zone urbaine



Cartographie : ADAGE environnement, 2005  
 Données : DIREN (2004), CG 62 (2004), CAHC (2005)

## L'élaboration de la charte d'écologie urbaine et rurale de la CAHC : un processus participatif

→ La Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin a souhaité associer les différents acteurs et partenaires à l'élaboration de la charte. Services de l'Etat, collectivités, maires, agents et partenaires de la CAHC, associations et habitants ont été consultés et invités à participer à différents temps de travail.

Après une phase de diagnostic qui a fait émerger les points forts et points faibles de la CAHC en matière d'environnement, des objectifs puis des propositions d'actions ont été définis.

Au cours de la phase de diagnostic et après des premiers échanges avec les agents de la CAHC et ses partenaires, des temps de travail ont été organisés avec les élus et services concernés de chaque commune. Des réunions de concertation se sont

également tenues dans chaque commune avec les habitants. Elles ont été appréciées et relayées, pour certaines, par la presse locale.

L'ensemble des temps d'échange a permis de mieux connaître le territoire, l'état de l'environnement, les actions engagées et projetées par la CAHC, par les communes, ainsi que les attentes des habitants.

Des ateliers de travail ouverts aux agents et aux partenaires de la CAHC ainsi qu'aux élus ont permis de définir des objectifs puis un programme d'actions.

Poursuivre la concertation, renforcer le partenariat et permettre aux habitants de s'impliquer davantage dans la vie locale sont quelques-uns des objectifs de la charte. ■

## Une charte organisée autour de quatre objectifs

→ L'élaboration de la charte intervient dans un contexte de reconversion déjà engagée du territoire. Cette reconversion exige de gérer l'héritage du passé -minier, industriel- tout en préparant l'avenir, et ce, en prenant suffisamment de précautions pour ne pas le compromettre à moyen-long terme.

Plusieurs « maîtres mots » ont rapidement émergé et guidé la définition de la stratégie et du programme d'actions : donner des signes visibles et positifs de renouveau, viser l'excellence, être exemplaire, dans les nouveaux projets comme dans les actions de « rattrapage », développer des actions « liantes », qui, tout en respectant l'identité et la spécificité de chaque commune, favorisent et renforcent l'émergence d'une identité de l'agglomération, ainsi que la participation des habitants. Il s'agit ainsi de s'appuyer sur le passé pour continuer à innover, comme

cela a été le cas au cours des étapes de développement précédentes avec des innovations techniques, architecturales, et de rendre le territoire à la fois plus agréable à vivre et plus attractif.

Quatre objectifs sont apparus essentiels et témoignent de la façon dont l'environnement peut participer de manière positive à l'évolution du territoire :

- améliorer le cadre de vie et valoriser l'identité de la CAHC,
- développer des activités et des emplois en synergie avec l'environnement,
- améliorer la gestion de la qualité des ressources et des risques,
- favoriser l'implication des différents acteurs.

L'ensemble des actions est organisé autour de ces objectifs. ■

## Améliorer le cadre de vie et valoriser l'identité de la CAHC

La Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin souhaite améliorer le cadre de vie et valoriser l'identité du territoire. Les actions prévues dans le cadre de la charte contribueront à changer l'image du territoire et participeront à sa reconversion économique.

### → Développer les espaces de nature et leur mise en relation

Le territoire de la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin est doté d'espaces de nature variés : terres agricoles qui occupent 50% du territoire, jardins privatifs particulièrement présents dans les cités minières et qui contribuent à leur cachet, parcs publics, fleurissement, alignements d'arbres. Les gares d'eau, les terrils, les bois (le taux de boisement de la CAHC est de 4%) sont des lieux de promenades et de loisirs importants.

La nature « ordinaire » des jardins ou des terrains agricoles côtoie ainsi des milieux naturels riches d'une diversité d'espèces, comme les terrils qui sont reconquis par la nature.

Les chemins bordés de haies, les noues qui recueillent les eaux de pluie et les rangées d'arbres qui relient des espaces plus vastes permettent aux espèces animales et végétales de circuler, de se nourrir, de se reproduire et de s'abriter. Ils jouent un rôle de « corridor biologique » et contribuent à la diversité biologique des milieux naturels.

La Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin veut offrir d'avantage de lieux de promenade aux habitants, leur permettre de sillonner le territoire à pied ou à vélo et se doter de milieux naturels plus riches par leur variété, leur mise en relation...



*Gare d'eau, Courcelles-lès-Lens*

L'aménagement de la trame verte, qui s'inscrit dans un vaste projet à l'échelle régionale, va se poursuivre. L'objectif est d'aménager six circuits de randonnée qui relient des « cœur de nature », des espaces de loisirs et des éléments du patrimoine. Un parc sera également créé sur le site des Cokes de Drocourt. Il comportera un espace ludique et des jardins thématiques. Il offrira un espace de nature de grande taille sur l'agglomération et sera un signe positif de l'évolution du territoire.

La requalification des friches, des terrils, l'entretien des cavaliers, des espaces verts, notamment des cités minières, le fleurissement représentent une charge de travail de plus en plus importante pour les communes. Une étude sera conduite pour évaluer la pertinence de la création d'un service d'entretien commun de grands espaces afin de mutualiser les coûts. L'objectif sera également d'encourager le développement d'une gestion différenciée des espaces verts. Celle-ci correspond à un entretien adapté des



## → LE PROJET DE PARC PAYSAGER DES COKES DE DROCOURT, UN POUMON VERT POUR LA CAHC

Situé sur quatre communes (Hénin-Beaumont, Billy-Montigny, Rouvroy et Drocourt) et d'une surface de 160 ha, le projet du parc de Drocourt a pour principal objectif de créer un parc paysager et de loisirs, véritable poumon vert au cœur de l'agglomération qui s'insère dans la trame verte du bassin minier. Il s'organiserait en quatre secteurs :

- un premier constitué de jardins thématiques permettant la liaison entre les différents quartiers concernés,
- un deuxième dédié à la préservation de la biodiversité et à la sensibilisation à l'environnement (terril 84 et une partie du terril 101) : panneaux d'interprétation, visites guidées...,
- un troisième pour y développer des activités de pleine nature : promenade, course, VTT... (une autre partie du terril 101),
- un quatrième lié à un pôle de loisirs sur la thématique « île imaginaire » (terril 205).

Compte tenu de certaines contraintes liées au site : dépollution des sols, combustion des matériaux, exploitation des terrils, protection et inscription de certaines zones au titre des espaces naturels sensibles..., la requalification et l'aménagement se feront en 3 temps :

1<sup>re</sup> phase : le site de la cokerie (démarrage des premiers travaux d'aménagement en 2005),

2<sup>e</sup> phase : aménagement des terrils 84 et 101,

3<sup>e</sup> phase : aménagement du terril 205.

Ce projet permettra donc, à terme, d'offrir sur la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin, à proximité de la métropole lilloise, un espace de nature et de loisirs de grande taille ouvert à tous.



## → UNE TRAME VERTE COMMUNAUTAIRE

Les grands axes de la trame verte communautaire ont été définis en collaboration avec la Mission Bassin Minier. Celle-ci est constituée de 6 circuits intégrés dans un ensemble plus large de boucles à l'échelle de l'ex-bassin minier (soit du Béthunois au Valenciennois). Il s'agit des itinéraires n°11, 12, 13, 14, 16 et 25. Au total, le réseau représente environ 87 km qui se répartissent sur l'ensemble du territoire communautaire.

L'objectif de la trame verte est double :

- constituer le support de déplacements « doux » (déplacements non motorisés : pédestres, cyclistes, etc.) pour la population et favoriser le développement des loisirs,
- permettre de reconquérir et de préserver les milieux naturels en formant des « corridors écologiques » pour permettre à la faune et à la flore de réinvestir des parties du territoire d'où elles auraient disparues.

En 2004, une étude a été réalisée sur la boucle n°11 (elle traverse les communes de Dourges, Evin-Malmaison, Leforest, Oignies, Ostricourt) afin de valider le tracé, de proposer les aménagements des chemins (plantations, sécurisation des cheminements en milieu urbain, balisage, etc.) et de réaliser un plan de gestion différenciée pour l'entretien de ce parcours.

Il conviendra, dans le cadre de la mise en œuvre de la charte, d'engager la phase opérationnelle sur la boucle 11 (les travaux d'aménagement sont prévus pour le second semestre 2005) puis de réaliser une étude similaire sur l'ensemble des autres boucles (12, 13, 14, 16 et 25) afin d'aménager également celles-ci.



*Trame verte*

différents types d'espaces : bords de route, squares, parcs, bords de chemins, ... avec des entretiens fins ou plus extensifs lorsque cela est possible ou pertinent. Elle permet ainsi l'expression des potentialités écologiques des milieux, de leur spécificité, tout en réduisant les coûts d'intervention, en préservant la qualité de l'eau et en contribuant à l'esthétique du lieu.

Une étude devrait également être conduite pour envisager la création de services d'entretien des jardins privatifs pour les habitants âgés ou tout simplement intéressés.

### → Valoriser les paysages et veiller à leur unité d'ensemble

Les terrils qui accrochent le regard, l'habitat minier, témoins de 150 ans d'architecture avec les coronas, les cités pavillonnaires, les cités-jardins, les cités d'après-guerre, les bourgs entourés de terres agricoles mais également les routes, autoroutes et voies ferrées qui traversent le territoire, les zones d'activités, les zones commerciales, les résidences et nouveaux lotissements caractérisent le paysage de la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin. Ils composent une « mosaïque » qui reflète les différentes périodes de développement du territoire : extraction minière, industrie, avènement des transports, des zones d'activités et commerciales, urbanisation et développement aujourd'hui de la logistique.

De nombreux projets vont continuer à faire évoluer



Cité 1940, Libercourt © Mission Bassin Minier

ce paysage : création de zones d'activités, projets de lotissements, de parcs, trame verte, valorisation du patrimoine minier... La qualité des aménagements, des nouveaux bâtiments et quartiers, le respect de l'identité du territoire, le souci de son évolution positive feront l'attractivité du territoire ainsi que la qualité de vie des quartiers actuels et futurs.



Cité Cornuault, Evin-Malmaison © Mission Bassin Minier

L'objectif poursuivi par les actions de la charte est de valoriser le paysage de la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin et de favoriser des interventions harmonieuses, à l'échelle de l'agglomération, pour faire émerger et renforcer une identité commune.

Des cahiers de recommandations seront réalisés et mis à disposition des communes et des bailleurs, pour que chacun puisse davantage valoriser l'identité du territoire dans les nouveaux projets d'urbanisation, mais également dans les rénovations. Des fiches conseils seront conçues à l'attention des communes et des particuliers, pour que chaque espace, public ou privé, contribue à la qualité du cadre de vie et à des aménagements harmonieux à l'échelle de l'agglomération.

Un dispositif de réduction des dépôts sauvages sera mis en place, afin de résorber progressivement les « points noirs » qui masquent des sites de qualité et dégradent le cadre de vie quotidien.

→ **Intégrer des objectifs de qualité environnementale dans les nouveaux projets d'aménagement urbain**

Des outils seront proposés aux aménageurs afin d'intégrer, dans la création des nouveaux quartiers, des objectifs d'économie d'eau, d'énergie et de s'engager ainsi dans des démarches de type « Haute Qualité Environnementale ».



*Techniques alternatives de gestion des eaux pluviales, cité des Bonniers, Oignies*

Un guide pratique sera élaboré à partir de l'expérience acquise lors de la création de la zone d'habitat d'intérêt communautaire Haute Qualité Environnementale réalisée à Courcelles-lès-Lens et pourra être utilisé pour les projets de lotissements. Des conseils seront délivrés aux particuliers sur le futur Point d'Information sur l'Habitat.

→ **Développer des modes de transport alternatifs à la voiture et sécuriser les déplacements piétons, limiter les nuisances sonores**

De nombreux axes de circulation sillonnent le territoire de la Communauté d'Agglomération

d'Hénin-Carvin et traversent les centres-villes. S'ils sont importants pour la vie économique du territoire, ils sont également à l'origine de trafics importants avec leur cortège de nuisances : vitesse excessive, bruit, insécurité... Comme ailleurs, la voiture est également de plus en plus utilisée pour des déplacements courts, ce qui pose des problèmes de stationnement, ...



*Transport par voie d'eau, canal de la Deûle*

Les projets d'urbanisation et de zones d'activités qui entraîneront une augmentation des déplacements de personnes ou de marchandises viennent rendre d'autant plus nécessaires des actions de régulation de la circulation.

Pour améliorer la qualité de vie quotidienne, la Communauté d'Agglomération souhaite développer les circulations piétons et vélos en proposant des chemins et des pistes cyclables, et améliorer l'offre de transports en commun.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Déplacement Urbain, élaboré à l'échelle des Communautés d'Agglomération d'Hénin-Carvin et de Lens-Liévin, un accompagnement sera proposé aux communes pour mettre en place des plans de gestion de la circulation, dans la poursuite des efforts déjà engagés. La réduction ou la limitation des déplacements automobiles contribuera également à la qualité de l'air. ■

## Développer des activités et des emplois en synergie avec l'environnement

Le développement économique reste un enjeu majeur pour la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin.

En complément de mesures telles que le Contrat de Site, signé après la fermeture de Métaleurop et qui doit permettre la création ou l'extension de zones d'activités pour accueillir des entreprises, la charte veut favoriser un développement économique qui prenne en compte l'environnement et valoriser les gisements d'emplois ou d'activités liés à l'environnement.

### → Intégrer des objectifs de qualité environnementale dans la création et la gestion des zones d'activités

La Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin prévoit d'aménager 200 ha pour accueillir des entreprises. Des mesures seront prises pour intégrer, dans la création et dans l'aménagement des zones d'activités, la préservation de la ressource en eau, la limitation des risques d'inondation par le développement des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales, l'insertion paysagère des bâtiments, la présence d'espaces verts. L'objectif est ainsi que les zones d'activités contribuent à la qualité du paysage et à l'harmonie d'ensemble, qu'elles soient également des lieux de passage, de promenades...

Il s'agit ainsi de prendre en compte, dès le démarrage du projet la préservation de la qualité des ressources (eau, sol, air, milieux naturels,...), les économies d'eau, d'énergie,... afin que le développement engagé ne vienne pas déprécier le territoire ou freiner une évolution ultérieure.

### → Poursuivre l'amélioration de la valorisation des déchets

La collecte sélective a été mise en place sur la CAHC. Dès le départ, les habitants ont participé activement au tri. Plusieurs actions vont être lancées pour poursuivre l'amélioration de la valorisation des déchets.

Pour respecter la réglementation, une nouvelle Usine d'Incinération des Ordures Ménagères va être construite. La nouvelle installation valorisera l'énergie issue de la combustion des déchets.



*Tri et valorisation des déchets sur la CAHC*

Sur le Nord Pas-de-Calais, des ressourceries qui récupèrent et valorisent les encombrants (meubles, objets qui ne sont plus utilisés,...) se sont développées. Elles permettent de donner une deuxième vie aux encombrants en les recyclant lorsque cela est possible, et contribuent à créer de l'emploi.

Le test de récupération et de recyclage des encombrants mis en place sur Carvin en 2005 sera évalué et, s'il est concluant, élargi progressivement à l'ensemble de l'agglomération, par la création d'une ressourcerie.



*Recyclage des encombrants dans une ressourcerie*



## → UNE SECONDE VIE POUR LES « GROS OBJETS », DES EMPLOIS A LA CLE

La collecte mensuelle des « gros objets » (meubliers, électroménager...), telle qu'elle est organisée actuellement, ne permet pas le recyclage des matériaux collectés. En effet, ces déchets sont compactés dans la benne, puis envoyés en décharge.

La commune de Carvin, depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2004, teste une nouvelle organisation pour la collecte de ces déchets. L'objectif est double : d'une part, minimiser au maximum l'envoi des déchets en décharge en donnant une seconde vie à des produits après leur remise en état, et d'autre part, créer une filière de récupération et de réparation des objets ramassés en promouvant l'insertion par le travail pour des personnes en difficulté sociale.

Pour cela, il est donc nécessaire de modifier la façon de collecter ces déchets. Ainsi, la déchèterie de Carvin dispose désormais de deux bennes supplémentaires, l'une pour le bois, l'autre pour les objets pouvant être réparés. De même, la collecte chez le particulier est réalisée avec deux bennes différentes, l'une pour les objets valorisables, l'autre pour les déchets qui ne peuvent être récupérés. Néanmoins, au regard des moyens supplémentaires qu'il faut alors mettre en place, ce service d'enlèvement sélectif à domicile est prioritairement réservé aux personnes ne pouvant se rendre en déchèterie.

Enfin, les produits récupérés dans le cadre de ces collectes sont envoyés dans une « ressourcerie » où ils sont stockés, triés et réparés pour être revendus. Ces opérations nécessitent beaucoup de main d'œuvre et génèrent beaucoup d'emplois. On considère, en effet, que pour enfouir 1000 tonnes de ces déchets, l'emploi d'une seule personne suffit alors qu'il en faut 50 pour leur redonner une seconde vie.

Le test sur Carvin doit permettre de recenser les principales données (quantité et qualité des matériaux valorisés, coût de la collecte, etc.) afin d'envisager une extension éventuelle de ce schéma à l'ensemble de l'agglomération.

Une étude sera également conduite pour optimiser et limiter le coût de l'élimination des déchets des communes et une réflexion sera engagée pour la mise en place de filières de valorisation des déchets des professionnels, elles-mêmes potentiellement génératrices d'emplois.

Enfin, le dispositif de réduction des dépôts sauvages, qui dégradent le cadre de vie, sera renforcé. L'objectif est de résorber définitivement les dépôts.

### → **Maintenir et diversifier l'activité agricole, notamment en lien avec la gestion des espaces dégradés**

La présence de l'activité agricole est importante sur le territoire, en terme d'emplois, directs et induits (agrofourmiture, machinisme agricole, transformation, commercialisation, ...) mais également de paysage. Elle permet d'avoir un territoire moins dense, aéré, avec des villes proches de la campagne, des bourgs en limite du rural et, au sud, un village qui contribue au maintien du caractère rural de l'agglomération. Du fait de la proximité de la métropole Lilloise, la pression foncière est importante sur l'agglomération. De nombreux urbains souhaitent s'installer « au

vert » et cherchent un cadre de vie moins dense. En 2003, les terrains agricoles occupaient environ 50% du territoire de la CAHC. L'urbanisation et la création de zones d'activités vont entraîner une diminution de ces terres.

Une activité agricole peut cependant être maintenue en créant des « couronnes agricoles » comme c'est le cas autour de Carvin et en recherchant une complémentarité entre urbains et agriculteurs.

Dans le cadre de la charte, la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin souhaite ainsi accompagner la création d'un point de vente directe projetée par l'association « Développement rural et agricole dans la CAHC » qui réunit des agriculteurs. Des produits du terroir pourraient y être proposés aux habitants.

Des productions végétales à usage non alimentaires telles que les biolubrifiants, les biomatériaux (chanvre pour l'isolation, ...) seront également développées. Outre le maintien d'emplois agricoles, elles permettraient d'entretenir de façon économiquement rentable des espaces dégradés, du fait de la pollution des sols. Le développement de telles filières offre ainsi une perspective positive et dynamique d'évolution et peut contribuer au changement d'image de la Communauté d'Agglomération.



*Paysage agricole sur la CAHC*

## → Développer des activités liées à la valorisation du patrimoine de la CAHC

Cités minières, chevalements, terrils, églises, parcs, cavaliers, savoir-faire liés à l'industrie (travail des métaux), pratiques sportives et musicales, la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin est dotée d'un patrimoine varié. Un recensement des éléments du patrimoine et un inventaire qualitatif des cités minières ont été engagés sur le territoire, en collaboration avec la Mission Bassin Minier. Dans la poursuite de l'ensemble des actions conduites et dans la dynamique de la démarche Bassin Minier Unesco 2005, une stratégie de valorisation touristique de la CAHC sera élaborée. Elle définira le type de tourisme pouvant y être développé : tourisme de proximité, de mémoire, ... et les modalités de son développement : circuits, ... ■



Fosse 9 9bis, Oignies



### → LE CARREAU DE FOSSE 9/9BIS, IDENTITE ET RENOUVEAU DU TERRITOIRE

Un des quatre sites symboles de la mémoire minière du Nord Pas-de-Calais, dernier site en activité jusqu'en 1990, le site des fosses 9/9bis de Oignies constitue un levier d'aménagement et de développement pour la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin et pour le bassin minier. L'élaboration d'un projet d'aménagement et de valorisation du site est lancée.

- Vivre, créer, travailler dans un parc,
- un patrimoine humain support d'un nouveau développement économique ambitieux,
- un projet d'excellence en terme de développement durable,

tels sont les trois concepts que devra décliner le futur projet.

Le projet valorisera, à moyen et long terme, les bâtiments d'extraction, les machines classées, « la salle des Pendus » qui constituent un ensemble architectural exceptionnel. Au-delà du travail sur le bâti, le projet prendra en compte un périmètre large comprenant le Bois Départemental des Hautois, les terrils, l'échangeur de Delta 3 et l'ensemble des cités minières. Il permettra une bonne intégration du 9/9bis dans son environnement et dans le réseau des sites de la mémoire.

Réalisé par phase, le projet sera évolutif et restera ouvert pour s'adapter à une évolution du contexte socio-économique ou des besoins.

Trois équipes sont aujourd'hui en compétition pour traduire ces objectifs dans un programme de reconquête du site.



## → LA RENOVATION ET LA VALORISATION DE L'HABITAT MINIER

Le territoire du Bassin Minier et la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin en particulier, forment un territoire d'exception en terme d'habitat individuel. De Rouvroy à Libercourt, en passant par Hénin Beaumont, Dourges ou Oignies, les cités minières ont contribué, en cent ans d'histoire, à dessiner nos villes et à marquer nos manières d'habiter. Elles ont toujours suivi et parfois précédé les innovations urbaines, techniques et architecturales. N'oublions pas que des cités telles que Darcy (Hénin Beaumont) ou Bruno (Dourges) furent les premières cités-jardins construites, juste après les expérimentations faites en Angleterre en 1904 !

Aujourd'hui ces cités ont vieilli, mais les problèmes inhérents à ce type d'habitat (retard pris dans l'évolution du confort, parfois éloignement des centres-villes, difficultés sociales), ne doivent pas nous faire oublier le formidable potentiel qu'elles représentent en terme urbain, paysager et architectural. Elles sont une « carte à jouer » dans la valorisation du cadre de vie, dans l'attractivité du territoire et dans l'affirmation du lien social.

La Soginorpa puis l'Epinorpa ont engagé depuis des années de gros efforts en terme de normalisation. Pourtant, l'avenir de ces cités passe aussi par une valorisation paysagère et architecturale qui tienne compte des spécificités de ce type d'habitat sans mettre de côté les difficultés sociales. L'exemple du travail effectué sur la cité des Bonniers (Oignies) montre les potentiels des cités minières en terme d'espaces publics, pour peu que l'on se donne les moyens de la réflexion.

Dans un même souci de qualité et de faisabilité, la Mission Bassin Minier, en partenariat avec l'Epinorpa, compte poursuivre l'expérimentation en prenant cette fois en compte l'architecture, l'habitabilité et le confort des logements. Dans un premier temps un chantier pilote sur une cité pourra servir de test et, le cas échéant, d'exemple et aboutir à l'élaboration d'un cahier de prescriptions architecturales et paysagères pour la rénovation et la valorisation de l'habitat minier.



Cité Foch, Hénin-Beaumont © Mission Bassin Minier

## Améliorer la gestion de la qualité des ressources et des risques

Le développement passé du territoire, qui a organisé la vie sociale, a répondu aux objectifs qui lui étaient alors assignés : approvisionner la France en charbon, participer à la production et à l'exportation de métaux, ...

Dans le même temps, il a laissé des séquelles et un héritage lourd à gérer : sols pollués, ressource en eau dégradée, friches urbaines et industrielles...

Le développement du territoire et l'amélioration du cadre de vie passent aujourd'hui par une restauration et une pérennisation de la qualité de ces ressources pour ne pas compromettre le développement à venir.

### → Restaurer la qualité de l'eau, assurer la sécurité de l'alimentation en eau potable



Château d'eau, Libercourt

Chaque année, la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin puise environ 8 millions de m<sup>3</sup> d'eau dans la nappe phréatique de la craie pour l'alimentation en eau potable. L'industrie, et dans une moindre mesure l'agriculture, puisent également dans cette ressource.

La nappe de la craie est ainsi l'unique ressource en eau potable sur le territoire. Elle s'étend sur le bassin minier et constitue également une ressource en eau potable pour Lille Métropole, le Douaisis, l'agglomération de Lens-Liévin, le Béthunois... Néanmoins, cette ressource s'avère vulnérable car elle est située à faible profondeur et n'est pas protégée par une couverture imperméable telle que l'argile.

La vétusté du réseau d'assainissement suite aux affaissements et du fait de son ancienneté, les rejets directs aux milieux, l'intensification de l'agriculture... ont entraîné une dégradation de la qualité de l'eau souterraine. Si celle-ci reste abondante, elle n'est pas pour autant intarissable et les quantités disponibles pour la production d'eau potable restent limitées face aux normes de qualité sans cesse plus exigeantes.

Or, avec le développement de l'urbanisation et de l'accueil d'entreprises, les consommations en eau sur la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin vont augmenter.

### ***L'eau, c'est la vie !***

Maintenir ou améliorer la qualité de l'eau souterraine, sécuriser l'approvisionnement en eau potable, améliorer l'assainissement constituent des enjeux majeurs pour les années à venir, afin de garantir la pérennité de la ressource.

De nombreuses actions vont être entreprises dans ce sens : protection des captages d'eau potable, renouvellement de réseaux d'assainissement pour améliorer l'efficacité de la collecte, limitation des



## → L'ASSAINISSEMENT EN QUELQUES CHIFFRES...

La Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin assure la collecte, le transport et l'épuration des eaux usées et des eaux pluviales. Le système d'assainissement est notamment constitué de 560 km de collecteurs, de 50 postes de relevage/refoulement (pompage) et de trois stations d'épuration : Carvin, Hénin-Beaumont et Courcelles-lès-Lens, représentant une capacité totale de 170 000 Equivalents Habitant (en d'autres termes, les stations d'épuration sont capables de traiter une pollution émise par 170 000 personnes).

Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin a mené une campagne importante de mesures sur tout son territoire et les conclusions indiquent que, d'une manière générale, les collecteurs du réseau public d'assainissement (c'est-à-dire les canalisations de tout-à-l'égout) sont saturés, notamment lors d'événements pluvieux exceptionnels, d'où la nécessité de développer l'utilisation des « techniques alternatives » afin de gérer le maximum d'eau pluviale à la parcelle et préférentiellement par infiltration. La vulgarisation de ces techniques s'accompagne par des actions structurantes ayant pour but de maîtriser le ruissellement et l'imperméabilisation des sols.



*Chantier d'assainissement sur la CAHC*



## → LA RECONQUETE ENVIRONNEMENTALE DES BASSINS DES BOTIAUX

Initialement destinés à servir de bassins d'orage en cas d'événements pluvieux exceptionnels, ils ont longtemps pallié les insuffisances du réseau et de la station d'épuration sans véritable gestion, entraînant notamment le développement de nuisances olfactives dues à l'envasement du site.

Pour faire face à ces problèmes, plusieurs opérations visant à restaurer les bassins seront entreprises :

- une déconnexion des Eaux Claires Parasites (ECP). Ce sont des eaux naturelles considérées comme « propres » provenant des ruisseaux, des sources, des nappes phréatiques qui viennent saturer le système et prendre la place d'eaux usées polluées. L'objectif est la suppression de 50 à 70 % de ces eaux par « déconnexion », notamment au niveau du poste de refoulement Autoroute - Horloge : cela permettra de réduire significativement les déversements d'eaux polluées dans les bassins ;
- un curage et un traitement des boues des bassins afin d'éliminer les sédiments issus des eaux usées accumulés dans le temps ;
- la gestion et le traitement des eaux pluviales polluées en amont des Botiaux.

débordements, réhabilitation des outils épuratoires, amélioration et maillage du réseau de distribution d'eau potable, réhabilitation de milieux naturels qui étaient intégrés au réseau d'assainissement (Bassin des Botiaux, Filet Morand), développement des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales qui privilégient l'infiltration et permettent ainsi d'éviter de surcharger les réseaux d'assainissement.



*Toiture végétalisée, îlot de nature et régulation des eaux pluviales sur le bâtiment Haute Qualité Environnementale de la CAHC, Hénin-Beaumont*

Pour économiser la ressource et éviter d'utiliser l'eau potable, dont le coût est plus important, pour l'arrosage par exemple, la récupération des eaux pluviales des toitures sera privilégiée et une étude sera conduite pour identifier les équipements publics pour lesquels des aménagements pourront être réalisés.

La Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin participera également à la mise en place du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Marque et de la Deûle, qui doit organiser la gestion de la ressource en eau, patrimoine commun de l'ensemble des usagers de la CAHC et des territoires voisins.



*Usine de dénitrification, Hénin-Beaumont*

## → Restaurer la qualité des sols

Les activités industrielles et minières passées sont à l'origine de la pollution du sol.

12 sites pollués ou potentiellement pollués sont recensés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin. Autour de Métaeurop, plus de 800 ha de sols contiennent des métaux lourds en quantité importante (teneurs de plomb supérieures à 300 mg/kg, zinc, cadmium,...). Les sédiments de la Deûle qui a reçu des rejets polluants pendant de nombreuses années sont également pollués.

La restauration de la qualité des sols et la gestion des sites dégradés sont donc des enjeux importants pour la CAHC, tant au niveau de la santé des habitants, que pour préserver la ressource en eau souterraine située à faible profondeur, et pour permettre une nouvelle utilisation du foncier.

Dans le cadre de la charte, la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin veut poursuivre son action et renforcer la gestion des sols pollués. Pour cela, elle souhaite utiliser, en concertation avec les partenaires concernés, des leviers réglementaires (évolution du PIG) et financiers pour aider aux projets de dépollution.

Elle accompagnera les communes dans leurs projets d'aménagement afin d'y intégrer la problématique de pollution des sols en se dotant, par exemple, d'outils d'aide à la prise de décision (référentiel foncier sur les territoires concernés par la pollution historique des sols) ou encore en participant à l'information des élus et services sur les contraintes liées aux sols pollués.

## → Renforcer la gestion des risques

Pour limiter les risques d'inondation, les Plans de Préventions des Risques déjà engagés seront finalisés. Ils permettront de définir les zones sur lesquelles les constructions seront interdites et celles sur lesquelles elles seront autorisées sous certaines conditions. L'amélioration du réseau d'assainissement, le développement des techniques alternatives de gestion des



*Lotissement, Evin-Malmaison*

eaux pluviales, outre leur intérêt paysager (noues...), permettront de limiter les apports d'eau pluviale au réseau et d'éviter des débordements lors de pluies importantes. Les actions de dépollution des sols qui seront conduites viseront à limiter les risques sur la santé liés à la présence de métaux lourds dans les sols, au réenvol de poussières de métaux lourds,...

La mise en place d'un observatoire de l'environnement contribuera à mieux connaître et à mieux suivre les risques d'inondation, technologiques, miniers, ... en collaboration avec l'ensemble des organismes concernés.

### → Préserver la qualité de l'air et renforcer la gestion des nuisances olfactives

La mise en œuvre du Plan de Déplacement Urbain, en cours d'élaboration, qui encouragera les transports en commun, le développement des déplacements piétons et vélos, la création d'espaces de nature contribueront à améliorer la qualité de l'air.

Un programme d'actions sera défini par la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin sur la problématique de la qualité de l'air, permettant de définir son implication dans les différents programmes existants et de faciliter la gestion des plaintes lors d'évènements de « pollution olfactive » (mauvaises odeurs).

### → Développer les économies d'énergie et les énergies renouvelables

Des économies d'énergie importantes peuvent être réalisées dans le bâti à travers l'architecture, l'orientation des bâtiments, le choix des matériaux, la qualité de l'isolation, puis, au quotidien, dans les comportements de chacun. En définitive, celles-ci se traduisent par des factures moins importantes pour les habitants et les collectivités.



*Trame verte, Noyelles-Godault*

A plus grande échelle, le choix de modes d'urbanisation cherchant à limiter les déplacements automobiles et favorisant les déplacements piétons et vélos contribuent également à limiter les consommations énergétiques.

A travers la charte d'écologie urbaine et rurale, la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin veut saisir ces opportunités en mettant en place des actions de sensibilisation des habitants et des communes, et en favorisant les démarches de Haute Qualité Environnementale dans l'habitat.

La CAHC, incitera à un développement cohérent et harmonieux de projets éoliens prenant en compte la qualité du paysage.

Un dispositif d'incitation financière visant à favoriser la mise en place par les particuliers, les collectivités et les bailleurs de chauffe-eau solaires pourraient être mis en place. ■



*EHPAD Les Violettes, Courières (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes)*



## → UN QUARTIER HAUTE QUALITE ENVIRONNEMENTALE

Le 28 juin 2002, le Conseil communautaire a décidé d'inscrire au titre de l'intérêt communautaire la création d'une zone habitat, un nouveau quartier de 68 hectares - à terme de près de mille logements - situé à Courcelles-lès-Lens. Ce quartier a pour ambition à la fois de favoriser la mixité urbaine par la réalisation de différents programmes d'habitations (lots libres, habitat groupé, maisons de ville...), d'équipements de proximité et de répondre aux préoccupations d'habitat durable, de Haute Qualité Environnementale (HQE).

Des préconisations seront faites aux constructeurs afin que les bâtiments, les logements, les voiries, les aménagements, le mobilier urbain respectent ces principes « HQE ». Elles auront des conséquences sur :

- l'implantation des bâtiments : orientation des façades cohérentes vis-à-vis de l'ensoleillement (apports solaires passifs), bien être et économies d'énergie en découlent,
- la récupération des eaux de pluie pour un usage collectif : entretien des parcs et jardins, arrosage des équipements sportifs et pour un usage individuel : alimentation des sanitaires (en prévoyant l'installation d'une cuve),
- la gestion des chantiers : traitement des déchets de construction, de démolition, maîtrise des nuisances (boues, envol de poussières...),
- la maîtrise de l'énergie : choix des lampes, durée de vie, niveau d'éclairage des espaces publics,
- le choix des matériaux et des techniques de construction.

L'ensemble des constructions doit pouvoir afficher des performances énergétiques optimales : limitation des pertes énergétiques du bâtiment, lutte contre les ponts thermiques, apport de lumière naturelle suffisant.

L'objectif visé pour les logements est une économie minimale d'eau potable de l'ordre de 20% par rapport à une construction classique.

Concernant l'isolation phonique, un surcroît d'isolation de 5 dB sera demandé par rapport à la réglementation.

Les « surchauffes » d'été seront traitées de manière écologique par renforcement de l'inertie du bâtiment, de protections solaires (brise-soleil, auvent ou débords de toitures), isolation accrue des toitures, et mise en œuvre d'une ventilation naturelle.



*Résidence de l'Artois, Montigny-en-Gohelle*

## Favoriser l'implication des différents acteurs

L'amélioration et la gestion de la qualité du cadre de vie (entretien des façades, choix des végétaux, plantations, économies d'eau et d'énergies...) dépendent de la participation et de la mobilisation de chacun : des services de l'Etat, des collectivités, des organismes consulaires, des associations et également des habitants.

L'objectif de la charte est ainsi de renforcer les partenariats, de favoriser l'implication de tous et de permettre une participation accrue des habitants aux différents projets.

### → Améliorer la connaissance et le partage des enjeux environnementaux

L'implication de chacun est indispensable pour la réussite de la charte d'écologie urbaine et rurale. Elle

doit s'orienter sur la formation et la sensibilisation de tous pour mieux connaître les spécificités de l'agglomération en matière d'environnement.

Afin de mieux faire comprendre et partager les choix de la CAHC et de favoriser l'implication des habitants sur leur territoire, des actions de sensibilisation seront conduites. Lors d'expositions, d'animations dans les classes, de réunions d'habitants, ... elles pourront aborder le cycle de l'eau, la qualité de l'air, la gestion des déchets, de la pollution et de la dépollution des sols, les énergies renouvelables, les démarches de Haute Qualité Environnementale, la gestion différenciée des espaces verts, les aménagements paysagers, ...

Des actions de formation et de conseil pourront être engagées : quelles essences locales privilégier dans les jardins ? Comment économiser l'eau ou l'énergie au quotidien ?



*Développer la participation des habitants, réunions de concertation lors de l'élaboration de la charte*



*La trame verte, développer et valoriser des lieux de nature en réponse à la demande des habitants*

### → **Susciter, favoriser la participation des habitants**

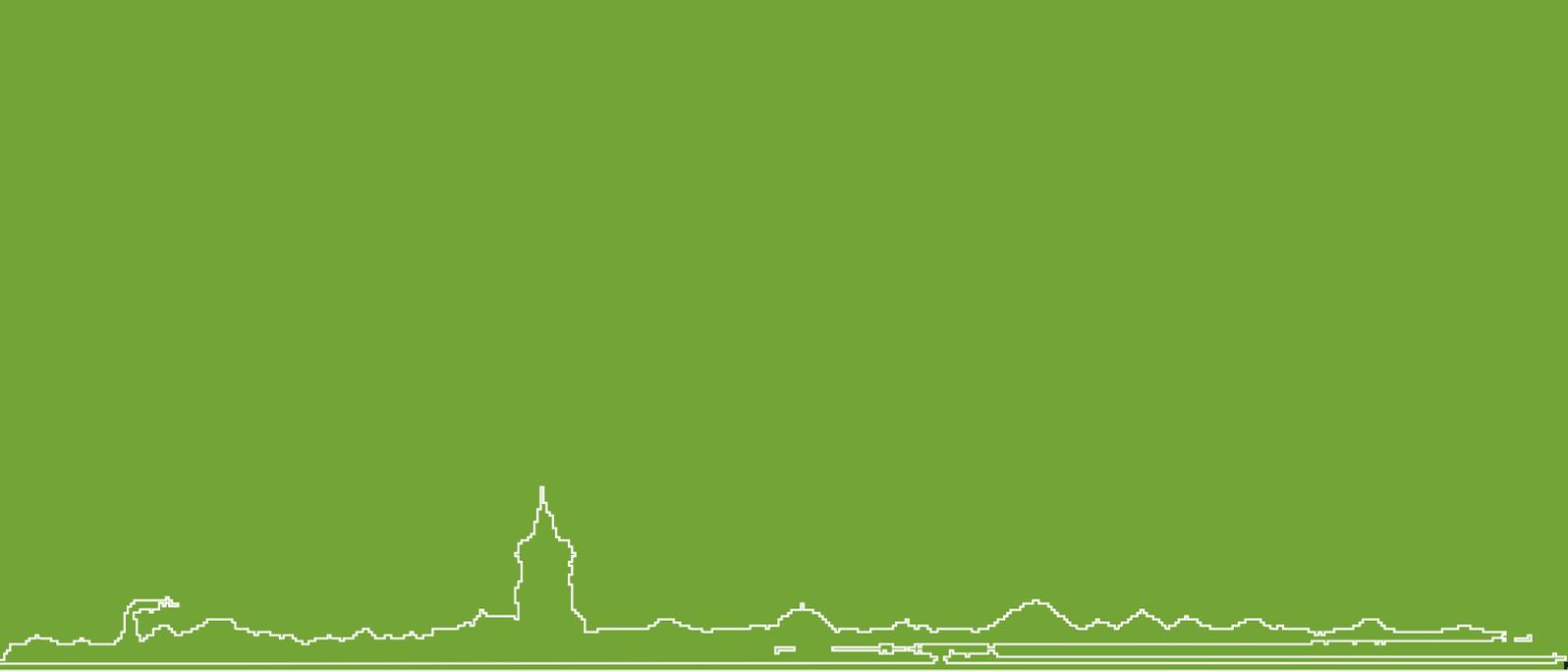
Au-delà de la sensibilisation, la participation des habitants à l'élaboration des projets reste la meilleure manière de comprendre les situations, les contraintes dans la prise en compte de l'environnement, les marges de manœuvre possibles et d'être force de proposition pour enrichir les projets. Ils sont des partenaires importants, notamment à travers les associations car ils ont une connaissance du territoire et peuvent être les porteurs des demandes des usagers.

Si la culture des mines n'allait pas dans le sens d'une participation active des habitants dans le choix et l'élaboration de projets, la charte est ainsi

une opportunité pour inviter chacun à devenir davantage acteur et porteur de proposition dans la vie de la cité.

### → **Mettre en place un suivi et une évaluation**

Un dispositif de suivi et d'évaluation sera mis en place pour suivre la réalisation des actions prévues. Chaque année, un bilan sera réalisé pour connaître les actions engagées, les réussites, les difficultés rencontrées, les actions à venir. Un tableau de bord sera ainsi tenu et des indicateurs de suivi seront régulièrement renseignés afin de connaître l'évolution de l'environnement sur la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin. ■



*Cité Declercq, Oignies © Mission Bassin Minier*

